ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopération judiciaire

Question écrite n° 115725

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'affaire Battisti. Cesare Battisti, ressortissant italien, a été libéré au début du mois de juin dernier par la justice brésilienne alors qu'il avait été condamné à la prison à perpétuité par la justice italienne. La France ne l'a pas extradé malgré les avis de la Cour d'appel de Paris et de la Cour européenne des droits de l'homme. Il souhaiterait savoir quelles ont été les relations entre la justice italienne et la justice française en la matière. D'une manière plus générale, il aimerait connaître la manière dont travaillent ensemble les différentes justices européennes.

Données clés

Auteur : M. Christian Vanneste
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115725
Rubrique : Union européenne
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7986
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)